

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FREJUS - 8303 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 25/11/2024 - 10495 - 2010 B 00276 - 520 972 886 - GERARD GRAILLE-PETIT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102022	et clos le	30092023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL GERARD GRAILLE-PETIT	QUARTIER DE LA BAISSÉ
SIRET 5 2 0 9 7 2 8 8 6 0 0 0 1 1	83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U, du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
N°	
SIRET	

B ACTIVITE		
Activités exercées	activités sté holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	37 246	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON
			Si oui, indication du logiciel utilisé
			C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
S O G E T E C R D 5 6 2 L E P L A N O R I E N T A L 8 3 4 4 0 M O N T A U R O U X Tél: 0 4 9 4 5 0 7 0 3 0		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	09/11/2023
		Lieu:	LES ADRETS DE L'ESTEREL
		Qualité et nom du signataire:	Gérant
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	GRAILLE GERARD
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes Interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

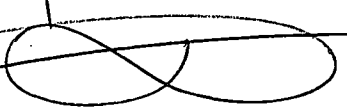
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, Indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
M GRATLIE GERARD GERANT QUARTIER LA BAISSSE	100	2023					
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL							

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est Insuffisant, Joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
RÉMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents déllivrés au titre de l'exercice	

copies certifiées conformes à l'original



BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise SARL GERARD GRAILLE-PETIT Néant *

Adresse de l'entreprise QUARTIER DE LA BAISSSE 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

Numéro SIRET *

5	2	0	9	7	2	8	8	6	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 2 3	3 0 0 9 2 0 2 2
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	5 000	5 000
Total I (5)		044	048	5 000	5 000
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Stocks				
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres * (3)	072	074	52 346	20
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	367	342
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	52 713	362
Total général (I+II)		110	112	57 713	5 362

		PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		4 000	4 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>131</td></tr></table>)	131	132			
	131					
	Report à nouveau	134		(9 118)	(8 027)	
	Résultat de l'exercice	136		36 857	(1 091)	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
Total I		142		31 739	(5 118)	
Provisions pour risques et charges Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>169</td></tr></table> 12 054)	169	172		25 974	10 480
	169					
Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		25 974	10 480	
Total général (I + II + III)		180		57 713	5 362	

RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL GERARD GRAILLE-PETIT

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480	5 000	482		484		486	5 000	5 000
	TOTAL	490	5 000	492		494		496	5 000	5 000
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	TOTAL	570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
	TOTAL				596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL GERARD GRAILLE-PETIT

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	5 199	Déficits imputés	983	5 199
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter		Déficits de l'exercice	860	
						Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	8 333
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SARL GERARD GRAILLE-PETIT		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/10/2022	et clos le : 30/09/2023	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 5 2 0 9 7 2 8 8 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL GERARD GRAILLE-PETIT

ADRESSE (voie) QUARTIER DE LA BAISSSE

CODE POSTAL 83600 VILLE LES ADRETS DE L'ESTEREL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SAS Dénomination 2G CONSTRUCTION

N° SIREN (si société établie en France) 9 0 7 4 8 9 8 4 3 % de détention 50.00

Adresse : N° 163 Voie CHEMIN DE LA BAISSSE

Code postal 83600 Commune FREJUS Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE [3 0 0 9 2 0 2 3] N° SIRET [5 2 0 9 7 2 8 8 6 0 0 0 1 1]
 DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL GERARD GRAILLE-PETIT]
 ADRESSE (voie) [QUARTIER DE LA BAISSÉ]
 CODE POSTAL [83600] VILLE [LES ADRETS DE L'ESTEREL]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique [GRAILLE] Prénom(s) [GERARD]
 Nom marital [] % de détention [100.00] Nb de parts ou actions [100]
 Naissance : Date [080870] N° Département [83] Commune [DRAGUIGNAN] Pays [FR]
 Adresse : N° [] Voie [QUARTIER LA BAISSÉ]
 Code postal [83600] Commune [LES ADRETS DE L'ESTEREL] Pays [FRANCE]

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

GRAILLE-PETIT
HOLDING au Capital de 4 000 €
Siège Social :
LES ADRETS DE L'ESTEREL – 83600 –
163, Chemin de la Baisse

n° siret 520 972 886 000 M

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
D'APPROBATION DES COMPTES

Le 30 Septembre 2024 à 19 heures, Monsieur Gérard GRAILLE, unique associé et gérant de la HOLDING **GRAILLE-PETIT**, détenant à lui seul la totalité des 100 parts sociales numérotés de 1 à 100 de 40 € chacune.

A décidé d'établir une Assemblée Générale, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur les comptes l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Examen et approbation des comptes et du bilan ; quitus,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2023
- Rapport de la gérance sur les conventions visées par l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Rémunération du Gérant.

Après examen du rapport du gérant sur les comptes de l'exercice clos 30 septembre 2023 et du Rapport spécial sur les conventions passées entre la Société et son associé, l'unique associé a voté les résolutions suivantes :

RESOLUTION N° 1

L'assemblée approuve le rapport de la gérance, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice Clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître, un résultat Net comptable en Bénéfice de 36 857.17 €.

L'assemblée décide d'affecter ce Bénéfice en « report à nouveau » pour un montant de 36 457.17 € et pour un montant de 400 € « en réserve légale ».

GG

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, déclare que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Les sommes distribuées après le 1^{er} janvier 2019 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement Dividendes
2020	NEANT
2021	NEANT
2022	NEANT

Cette résolution est adoptée.

RESOLUTION N° 2

L'assemblée ordinaire donne quitus entier à la gérance pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée.

RESOLUTION N° 3

L'assemblée après avoir pris connaissance du rapport spécial du gérant sur les conventions Visées à l'article L 223-19 LE Code de Commerce, rapport précisant notamment que :

- Monsieur GRAILLE Gérard, le Gérant, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023

Approuve les conventions intervenues ;

Décide de maintenir le principe de la rémunération de la gérance pour l'exercice 2022/2023.

Les cotisations sociales personnelles de la gérance pourront être prises en charge par la Société.


Décide également de rémunérer le compte courant de l'associé unique au taux d'intérêt maximal prévu par la loi pour la déductibilité.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le gérant unique associé.

Le Gérant,



GRAILLE-PETIT
HOLDING au Capital de 4 000 €
Siège Social :
LES ADRETS DE L'ESTEREL – 83600 –
163, Chemin de la Baisse

n° siret 520 972 886 000 11

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION
DES COMPTES DU 30 SEPTEMBRE 2024

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société Monsieur Gérard GRAILLE, associé unique et gérant de la HOLDING GRAILLE- PETIT, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I. SITUATION - RESULTATS – PERSPECTIVES :

1) Situation et résultats de la Société durant l'exercice écoulé

- Que le total des produits d'exploitation S'élève à la somme de.....	0 €
- Que le total des charges d'exploitation S'élève à la somme de.....	0 €
- Que le résultat d'exploitation ressort un bénéfice de.....	36 857.17 €
- Que les produits financiers se sont Elevés à	0 €
- Que les charges financières se sont Elevés à.....	0 €
- Que les produits exceptionnels sur opération en capital Elevés à.....	0 €

GB

- Que les charges exceptionnelles sur opération se sont Elevées à.....	87 €
- Que l'impôt sur les bénéfices s'est Elevé à	NEANT
Après :	
- Dotation aux amortissements de.....	0 €
- Dotation aux provisions de.....	0 €
- Que l'exercice écoulé se solde par un bénéfice (sur résultat d'exploitation de	36 857.17 €
- Que le précédent exercice se soldait par Une perte de.....	1 091 €

2) Progrès et difficultés rencontrés – Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – perspectives d'avenir

En conséquence, le bilan présenté porte sur une période de 12 mois (du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023).

INFORMATIONS DIVERSES :

1) Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Il est ici rappelé que les méthodes d'évaluation utilisées dans nos comptes, sont celles prévues par les dispositions en vigueur et qu'elles n'ont pas varié par rapport à l'exercice précédent.

2) Activité des filiales et des participations

Notre société ne comporte à ce jour aucune filiale et ne possède aucune participation.